

Conditions particulières
N°: RLQ-CP-15-509-001

Assuré désigné : **REGROUPEMENT LOISIR ET SPORT QUÉBEC**

Adresse : **4545 avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal QC H1V 0B2**

Et : **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**

**CES CONDITIONS PARTICULIÈRES COUVRENT LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF
TELLES QUE RÉGIR, SANCTIONNER, PUBLIER, PROMOUVOIR, FORMER ET ORGANISER**

Type d'assurance	Assureur	Police n°	Période d'assurance	Limites d'assurances (devises canadiennes)
Assurance Responsabilité civile générale	La Compagnie d'assurance AIG du Canada	6645-7871	Du 1 ^{er} avril 2015 au 1 ^{er} avril 2016 à 00 h 01 (heure normale à l'adresse de l'assuré désigné tel que stipulé aux présentes)	5 000 000 \$ Par sinistre 5 000 000 \$ Produits et opérations complétés 5 000 000 \$ Préjudice personnel 5 000 000 \$ Administration de régimes d'avantages sociaux 5 000 000 \$ Responsabilité publicitaire 5 000 000 \$ Responsabilité locative 5 000 000 \$ Automobile – Formule des non-proprétaires F.P.Q. n° 6 50 000 \$ Dommages aux véhicules loués (de moins de 30 jours) – F.A.Q. n° 94 25 000 \$ Frais médicaux 500 \$ Franchise pour dommages matériels (biens d'autrui) 0 \$ Franchise pour blessures corporelles
				Exclusions importantes : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages aux véhicules loués pour une période de plus de 30 jours • Pollution • Discrimination • Dommages-intérêts exemplaires ou punitifs • Terrorisme

Ce document constitue la première page de votre police d'assurance

Le libellé complet est disponible sur le site Internet du Regroupement Loisir et sport Québec au www.loisirsport.qc.ca

BFL CANADA risques et assurances inc.

Signé à Montréal ce 1^{er} avril 2015



Représentant autorisé